

MAIRIE DE
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE
=====

**COMMUNE DE
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 MARS 2023

DELIBERATION N°18/2023

Date de convocation : 21 MARS 2023	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude AVRIL, Maire.
Membres en exercice : 19 Membres présents : 17 Représentés : 2 Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Jean-Marie ROYER, Madame Véronique RUSCELLI, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. Étaient excusés et représentés : Monsieur Serge PALOMBA (procuration à Robert TUDELLA), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Claude AVRIL).
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 03/04/2023	Secrétaire de séance : Madame Brigitte CLAPOT est désignée à l'unanimité.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA
COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-PAPE AUPRES DE LA COMMUNE
D'ORANGE**

Rapporteur : Madame Laure GARCIA

Madame le Rapporteur indique à l'assemblée que, dans le cadre de la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), il est nécessaire d'exécuter un stage pratique de 14 jours dans une structure d'Accueil Collectif de Mineur (ACM) à la suite de la formation initiale.

Mme Andréa PERES, animatrice de la Commune de Châteauneuf-du-Pape, actuellement en formation BAFA doit compléter son stage pratique dont 6 jours ont déjà été validés pendant le séjour ski du Service Animation Enfance Jeunesse en février 2023.

La commune ne disposant pas de structure ACM agréée permettant de valider ce stage, Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal de mettre à disposition Mme Andréa PERES auprès de la ville d'Orange dans l'objectif que cette dernière puisse finaliser son stage pratique sur le Centre de Loisirs de Boisfeuillet de la ville d'Orange avec lequel la commune de *Châteauneuf-du-Pape* conventionne pour l'accueil des jeunes Châteauneuvois les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Une convention de mise à disposition de personnel doit être mise en place et a pour objet de fixer les modalités d'organisation pour le détachement de Madame Andréa PERES.

Cette convention, jointe en annexe est établie pour les vacances de Printemps 2023. Elle débutera le 17 avril 2023 et se terminera le 26 avril 2023.

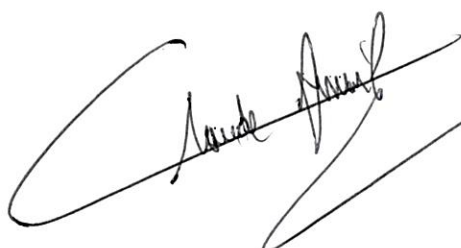
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,
Claude AVRIL

La Secrétaire de séance,
Brigitte CLAPOT



Le Maire,
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat